

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

R É A C A D É M I E
Aix-Marseille U E

Diplôme de Compétence en Langue

Vu l'arrêté du 07/05/2010 relatif au Diplôme de Compétence en Langue,

Vu le procès-verbal du jury académique de la session du 02/12/2015, établi le 14/12/2015

Le Diplôme de Compétence en Langue en Anglais niveau B1-2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues,
est délivré à :

MME Helene QUESTE ANGELLI née) le 25/05/1970 à NICE (FRANCE)

Signature du titulaire



A Aix en Provence, le 15/12/2015
Le recteur de l'académie
Chancelier des universités



Bernard BEIGNIER

Descriptif des niveaux du Diplôme de Compétence en Langue

Niveau du Cadre Européen de Référence pour les Langues		Descripteur de compétence du DCL	
D C L	A1	Le (la) candidat(e) est capable de repérer quelques informations simples et usuelles à l'écrit comme à l'oral. En interaction orale, il(elle) est capable de formuler des questions et des réponses simples avec l'aide et la coopération constantes de son/ses interlocuteur(s), dans le cadre de tâches élémentaires en milieu professionnel. La production écrite ou orale est constituée d'expressions et de mots simples et stéréotypés	
		Le (la) candidat(e) est capable de repérer quelques informations essentielles écrites et orales (ou en LSF*), simples et prévisibles. Il(elle) peut gérer un échange simple et direct concernant des informations factuelles prévisibles même si les pauses et hésitations sont nombreuses. Il(elle) peut restituer de façon le plus souvent intelligible à l'écrit comme à l'oral (ou en LSF*) des informations factuelles	
	A2	A2.1	Le (la) candidat(e) est capable de repérer un ensemble d'informations essentielles à l'écrit comme à l'oral (ou en LSF*). Il(elle) peut les vérifier et les compléter lors d'une interaction orale simple même si les pauses et/ou hésitations restent fréquentes. Il(elle) est capable, à l'écrit comme à l'oral (ou en LSF*), de restituer de façon intelligible ces informations essentielles, tout en les articulant très simplement
		A2	Le (la) candidat(e) est à même de trier les informations utiles à la réalisation de la mission. Sa présentation comporte, à l'écrit comme à l'oral (ou en LSF*), un début d'organisation ; il(elle) est capable de participer à un échange de type informatif dans un contexte prévisible en utilisant une langue simple
	B1	B1.1	Le(la) candidat(e) est dès lors capable de traiter les informations pertinentes pour l'accomplissement de sa mission. Il(elle) les présente à l'écrit comme à l'oral (ou en LSF*) en les sélectionnant et en les organisant pour justifier ses choix. Il(elle) utilise une langue ne comportant pas d'entrave majeure à la communication
		B1.2	Le(la) candidat(e) fait preuve de qualités d'initiative et d'autonomie dans le traitement de l'information et dans sa hiérarchisation. Il(elle) participe activement à un échange sans être dérouté(e) par l'imprévu, s'exprimant dans une langue correcte et variée
	B2	Le(la) candidat(e) est capable de gérer un ensemble d'informations dans toutes sa complexité et de l'exploiter dans le cadre d'une argumentation soutenue. Il(elle) participe efficacement à un échange en gérant l'imprévu et les contre argumentations, avec aisance et spontanéité, dans une langue variée et nuancée	
	C1	Le(la) candidat(e) est capable de gérer un ensemble d'informations dans toutes sa complexité et de l'exploiter dans le cadre d'une argumentation soutenue. Il(elle) participe efficacement à un échange en gérant l'imprévu et les contre argumentations, avec aisance et spontanéité, dans une langue variée et nuancée	
	1	AUTRES	
	2	LANGUES	

* : Langue des signes française (LSF) : Pour les candidats au DCL LSF, il n'y a pas d'oral. La compréhension, l'expression et l'interaction se font en Langue des Signes Française.

** : FP : Français Professionnel de premier niveau